



LE REVENU DE BASE

Pour un nouveau partage de l'effort
et de la richesse

- RECONNAÎTRE CHACUN
- SIMPLIFIER LA FISCALITÉ
- ENCOURAGER AU TRAVAIL
- RÉPARTIR AUTREMENT L'EFFORT ET LA RICHESSE
- RENDRE LE SYSTÈME PLUS JUSTE
- DIMINUER LES CHARGES DE L'ENTREPRISE

QU'EST-CE QUE LE REVENU DE BASE ?

POURQUOI CHANGER ?

Notre système social et fiscal actuel est tellement complexe qu'il est devenu illisible et crée un sentiment d'injustice et d'assistanat. Un exemple frappant vient de la comparaison entre un couple de travailleurs au SMIC, sans enfant, qui paie l'impôt sur le revenu et ne bénéficie pratiquement d'aucun avantage fiscal, alors qu'une personne isolée sans travail cumule les aides sociales et fiscales. La différence de traitement entre ceux qui bénéficient d'une aide comme le RSA et les autres qui en sont écartés est souvent bien difficile à justifier ! De plus, seuls 50 % des ménages paient l'impôt sur le revenu.

Il faut simplifier drastiquement ce système incompréhensible et reconnaître enfin que chacun a un rôle dans la société, tout simplement. Pour cela, chacun doit participer de deux manières :

1. En recevant un revenu de base identique, quelles que soient son activité et la situation de sa vie ;
2. En contribuant à la solidarité de manière identique, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la société française, tout en étant encouragé à l'activité.

LE MONTANT DU REVENU DE BASE

Il est versé à tous les citoyens :
400 € par mois pour les adultes,
200 € par mois de la naissance à 18 ans.

Il n'est pas imposable.

LES AVANTAGES

- Cette réforme se fait à budget constant de l'État : elle ne coûte aucun euro supplémentaire à la collectivité.
- Elle permet d'**alléger** les cotisations sociales de 53 Milliards d'euros, soit autant de gains en compétitivité pour les entreprises.
- Le système est **simplifié** (suppression de la myriade des allocations sociales existantes, suppression des niches fiscales), lisible (seulement deux tranches d'imposition) et équitable (imposition des revenus du capital au même titre que ceux du travail).
- Chacun est **reconnu** quels que soient son activité et son état de vie (travailleur salarié ou non, bénévole, mère au foyer, étudiant, retraité, etc.).
- Chacun est **assuré** de ne pas tomber dans la misère, puisqu'il reçoit, quels que soient les aléas de la vie, un filet de sécurité d'un montant fixe.
- Chacun est **encouragé** à travailler, puisque le revenu de base se cumule intégralement au revenu du travail.
- Il s'agit d'une vraie **solidarité** nationale, qui ne laisse personne en dehors, puisque tout le monde reçoit dès la naissance et puisque tout le monde contribue à l'effort de la nation.

LA CONTREPARTIE DU REVENU DE BASE : L'IMPÔT PAYÉ PAR TOUS

Dans ce système, tous les citoyens payent l'impôt sur le revenu contre seulement 50 % des ménages actuellement, et essentiellement la classe moyenne. Les revenus du capital sont imposés au même titre que ceux du travail.

Afin de s'assurer de l'équité du mécanisme, il est prévu deux taux d'imposition :

- Pour les ménages qui gagnent entre 0 et 20 000 euros net par an, leurs revenus seront taxés à 20 %.
- Pour les ménages qui gagnent plus de 20 000 euros net par an, leurs revenus seront taxés à 20 % de 0 à 20 000 euros et à 35 % sur les revenus supplémentaires.

Le produit de ce nouvel impôt sur le revenu est de 310 milliards d'euros (sur la base du budget 2010).

L'impôt sur le revenu des personnes physiques, tel que nous le connaissons aujourd'hui, disparaît, avec toutes ses imperfections et toutes ses niches fiscales, inévitables et trop souvent inefficaces. Il est remplacé par un impôt payé par tous les citoyens sur tous les revenus.

QUELS SONT LES AUTRES CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME ACTUEL ?

La plupart des prestations sociales actuelles sont supprimées (RSA, ASS, prime de Noël, allocations familiales, complément familial, allocation de base de la PAJE, allocation de rentrée scolaire, exonérations diverses...).

En revanche, sont conservées les prestations suivantes :

- Les pensions de retraite (financées par les cotisations sociales)
- Les pensions de chômage (financées par les cotisations sociales)
- Les congés maternité et parentaux (financées par les cotisations sociales)
- La branche « maladies professionnelles & accidents du travail » (financée par les cotisations sociales)
- Le système de santé (financé principalement par la CSG, qu'il s'agit de dédier intégralement au financement de la santé)
- La compensation du handicap (financée principalement par la CSG)

Par ailleurs, les aides personnelles au logement sont recentrées sur les ménages les plus en difficulté, transformées en un budget géré par les communes, pour donner un coup d'accélérateur au développement des capacités d'accueil.

QUELS SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES MÉNAGES, LES FAMILLES, LES ENTREPRISES, L'ÉTAT ?

UNE HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT DES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRES

Pour les ménages sans ressource ou avec des revenus faibles, la conjonction du revenu de base avec une aide au logement renforcée permet d'assurer une amélioration notable des conditions de vie, tout en éliminant l'effet de trappe constitué par les mécanismes actuels.

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans sans ressource, qui sont actuellement exclus du RSA, gagnent nettement.

Les 50% des revenus les plus bas gagnent entre 10% et 20% de plus que leur revenu disponible actuel.

Les classes moyennes (les 40% de revenus au dessus) voient une augmentation d'environ 5% de leur revenu disponible actuel.

Seuls les 10% les plus riches contribuent légèrement plus à la solidarité nationale, en raison de la perte du bénéfice de toutes les niches, crédits d'impôts et exonérations.

UN SYSTÈME PLUS SIMPLE POUR LES FAMILLES

Les allocations familiales sont supprimées et sont remplacées par le versement de 200 euros par mois et par enfant dès le 1er enfant. Cela constitue de fait une forme forfaitaire de quotient familial, le rendant plus équitable que le système actuel.



LE REVENU DE BASE

CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE CHRISTINE BOUTIN 2012

UNE IMPOSITION PLUS JUSTE DES REVENUS DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

Les revenus financiers, relativement moins imposés actuellement que les revenus du travail, sont traités à l'identique. Cela permet un ré-équilibrage de la contribution publique, entre revenus du travail et revenus financiers.

UN GAIN EN COMPÉTITIVITÉ POUR LES ENTREPRISES

Les prestations familiales sont actuellement financées en grande partie par des cotisations sociales prélevées sur les salaires, à hauteur de 53 milliards d'euros. Ces prestations disparaissant avec la mise en œuvre du revenu de base, c'est autant d'allègement des cotisations sociales pour renforcer la compétitivité de nos entreprises.

QUELS SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES MÉNAGES, LES FAMILLES, LES ENTREPRISES, L'ÉTAT ?

UN IMPACT NUL SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT

| AUJOURD'HUI (BASE BUDGET 2010) | DEMAIN AVEC LE REVENU DE BASE |
|---|---|
| Impôt sur le revenu (IRPP) = 52 Md€ Cotisations sociales = 386 Md€ | Nouvel impôt sur le revenu = 310 Md€ Cotisations sociales = 386 - 53 = 333 Md€ |
| Contribution Sociale Généralisée (CSG) = 94 Md€ Impôts sur consommation (dont TVA) = 224 Md€ Impôt sur les sociétés (IS) = 35 Md€ | Contribution Sociale Généralisée (CSG) = 94 Md€ Impôts sur consommation (dont TVA) = 224 Md€ Impôt sur les sociétés (IS) = 35 Md€ |
| Allocations familiales = 40 Md€ Quotients conjugal & familial = 37 Md€ Prestations sociales = 20 Md€ Allocations logement = 14 Md€ | Revenu de Base = 310 Md€ Aides au logement recentrées sur les publics les plus fragiles = 7 Md€ |
| SOLDE = 680 MILLIARDS D'EUROS | SOLDE = 679 MILLIARDS D'EUROS |

EXEMPLE 1

Prenons l'exemple d'une famille de 2 enfants dont les parents travaillent tous les 2 au SMIC (35 heures par semaine). Ils perçoivent actuellement 124 € par mois d'allocations familiales, 42 € de RSA (d'activité), des allocations de rentrée scolaire de 586 € en septembre, une prime pour l'emploi (PPE) annuelle de 1266 € et paient 98 € d'impôt sur le revenu. À condition qu'elle accomplisse toutes les démarches auprès des différentes administrations, l'État aide cette famille à hauteur de 312 € par mois.

Avec le nouveau système, cette même famille reçoit de l'État, sans avoir aucune formalité à effectuer, une aide de 1200 euros par mois (400 euros de revenus de base par adulte et 200 euros par enfant) et paye 20% d'impôt sur ses 2145 € de revenu net, soit un impôt mensuel de 429 €.

Le gain net par rapport à la situation actuelle est de 455 € par mois, soit 21% du revenu d'activité.

EXEMPLE 2

Prenons un deuxième exemple, celui d'une famille de 4 enfants, dont les revenus sont médians (classe moyenne) : 4000 € net pour le foyer. Ils perçoivent actuellement des allocations familiales assorties d'un complément familial, à hauteur de 603 € par mois. Selon l'âge des enfants, l'allocation de rentrée scolaire s'élève à environ 300 € en septembre. Ils acquittent un impôt sur le revenu limité à 69 € par mois. Au global, l'État aide cette famille à hauteur de 559 € par mois.

Le revenu de base reçu de 1600 euros par mois (400 euros de revenu de base par adulte et 200 euros par enfant) serait nettement plus important que l'impôt acquitté (800 € pour la première tranche et 50 € pour la deuxième, au-dessus de 20.000 € de revenu individuel annuel de chaque parent). L'aide nette serait de 750 € par mois.

Le gain net par rapport à la situation actuelle est de 190 € par mois, soit 5% du revenu d'activité.